# Descriptif type : Allura decibel 0.35

**Revêtement de sol LVT acoustique U2s P3 en lames et dalles amovibles**

Fourniture et pose de lames ou de dalles acoustiques amovibles validées par **un Avis Technique** et revendiquées apte à l'emploi dans les locaux classés au plus **U2s P3 E2 C2** type **Allura decibel 0.35**.

Le revêtement de sol d’une **épaisseur totale de 3,15 mm** bénéficie **d’une couche d’usure** compacte transparente de **0,35 mm** groupe T d’abrasion, d'un décor imprimé et de la technologie D3S Core composée d'une double-couche compacte bi-armaturée flexible offrant une **efficacité acoustique déclarée de 19 dB** et un confort à la marche amélioré. Pour finir, cela lui permettra d’avoir une parfaite **stabilité dimensionnelle ≤ 0,05 %** et une excellente **résistance au poinçonnement rémanent ≤ 0,12 mm**. Pour finir, Allura decibel 0.35 est classé **Cfl-s1** selon la norme de réaction au feu et possède une **résistance à la glissance R10**.

Avec ses **33 références chanfreinées 4 côtés** et ses **6 formats** différents, Allura decibel 0.35 donne l’accès à une liberté de pose et de création illimitée, peu importe votre segment et votre besoin.

**Fabriqué en France** à partir de **matières premières garanties sans phtalate** et intégrant du **contenu recyclé** dans sa masse surfacique, Allura decibel 0.35 est **conforme à la réglementation REACH** (3).

Avec un taux d’émissions **COV à 28 jours < 10 µg/m3**, il est **classé A+** en matière de qualité de l’air intérieure.

Il disposera d’une protection de surface de type Overclean qui le protégera des rayures et des taches dans le temps, facilitera son entretien et lui évitera l’application d’une métallisation pendant toute sa durée de vie.

Il bénéficiera d’une **garantie de 7 ans** et pourra obtenir **une extension jusqu'à 6 ans supplémentaires** (1) (suivant conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant).

Nos revêtements de sol (chutes de pose et déposes) sont **recyclables** via notre programme **Tournesol** (2).

**Mode de pose & entretien**

**Pose maintenue :**

Mise en œuvre et type de fixateur (type 542 eurofix tack plus ou équivalent) suivant préconisations du fabricant et dans le respect de la notice de pose Forbo. En fonction de la classification UPEC des locaux du CSTB et de la nature du support l’Entreprise devra utiliser les méthodologies de mise en œuvre qu’implique le classement E.E1 sur support bois : pose à joints vifs. E2 sur support béton : pose à joints vifs. Dans le cas d’une pose sur terre-plein, l’entreprise prendra les dispositions nécessaires de préparation de support pour réaliser une barrière anti-humidité selon les prescriptions du NF DTU 53.12. L’entreprise installera les compléments de finition utiles disponibles auprès du fabricant : plinthes, plinthes complètes ou plinthes décoratives PVC.

**Nettoyage et entretien :**

L’entreprise en charge du nettoyage des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d’entretien du fabricant. La notice d’entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant.

*(1) L'extension de garantie peut s'appliquer à partir du 2e ML de Tapis de Propreté Coral ou de la mise en place d'un système Nuway selon trafic (voir conditions sur* [*www.forbo-flooring.fr*](http://www.forbo-flooring.fr)*).*

*(2) Linoleum et PVC - Selon cahier des charges et hors cadre amiante.*

*(3) Les articles (produits) ne contiennent pas de substances de la liste candidate en vigueur publiée par l'ECHA (substances très préoccupantes) à déclarer dans le cadre du règlement REACH.*